



# PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)**

Webinaire ARS – ANAP – DRIEAT, Manon Hamelin Kovarski

## Principe

**Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie**

*Ce dispositif a été instauré par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et renforcé dans le cadre des lois Grenelle (2009 et 2010) et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015).*

## Objectifs

- ➡ **Stimuler les travaux d'économie d'énergie**
- ➡ **Assurer des économies d'énergie**

## Quel est le montant de l'obligation ?

- Le dispositif fonctionne par périodes pour lesquelles est fixé une quantité globale d'économie d'énergie :
  - 1ère période 2006-2010 : 54 TWh
  - 2ème période 2011-2014 : 345 TWh
  - 3ème période 2015-2017 : 660 TWh
  - 4ème période 2018 – 2021 : 1600 TWh
  - 5ème période 2022 – 2025 : 1770 TWh

## Qui est concerné par cette obligation ?

- On distingue **les obligés et les éligibles** (liste définie par les textes réglementaires) :
  - **Les obligés doivent s'acquitter de cette obligation, ce sont les fournisseurs d'énergie** et le montant de leur obligation est également fixée par les textes
  - **Les éligibles peuvent obtenir des certificats d'économie d'énergie en réalisant des économies d'énergie** : ce sont les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, l'Agence Nationale de l'Habitat,...



A la fin de la période, un obligé n'ayant pas atteint son quota doit s'acquitter de pénalités

# Les Certificats d'économie d'énergie: comment les obtenir ?



## Les actions d'économie d'énergie peuvent être menées :

- **Dans tous les secteurs d'activité** (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.)
- **Sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers** qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie (ménages, professionnels, collectivités territoriales)

## Les CEE sont obtenus :

- En réalisant (ou facilitant) des **opérations standardisées et spécifiques**
- En participant financièrement à des **programmes d'accompagnement**
- En achetant des CEE à des acteurs éligibles **via le registre national des CEE**

*[Pour en savoir plus](#) : Site du Ministère de la transition écologique, Registre national des CEE ([www.emmy.fr](http://www.emmy.fr))*